

Relevé des échanges

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Mardi

21 avril 2020

11 heures

Relevé des échanges n° 3

– Audition en visioconférence de M. Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse 2

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence de
M. Bruno Studer,
*Président***

La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le 21 avril 2020, à 11 heures, en visioconférence.

L'ordre du jour est consacré à l'audition, dans le cadre des travaux de la commission et des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19, de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8961008_5e9ea09795eb0.commission-des-affaires-culturelles-et-de-l-education---m-jean-michel-blanquer-ministre-de-l-educ-21-avril-2020

M. Bruno Studer, président. Chers collègues, nous retrouvons le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour notre première audition dans le cadre actuel. Je saisis cette occasion pour exprimer en votre nom notre reconnaissance aux personnels, en particulier les enseignants, qui sont engagés en faveur de la continuité pédagogique.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je suis heureux d'avoir la possibilité de rendre compte de la situation et d'interagir avec vous, d'autant que certains éléments sont en cours d'élaboration – notre échange aura évidemment une influence.

Je distingue quatre blocs temporels : le confinement, dont nous connaissons désormais le terme ; la période du déconfinement, que nous sommes en train de préparer et qui commencera le 11 mai ; les mois de juillet et d'août – nous travaillons sur la question des colonies de vacances et sur le droit aux vacances ; la rentrée 2020, qu'il faut aussi préparer. Nous nous appuyons sur l'expérience acquise en matière d'enseignement à distance en la mettant au service d'une vision sociale de l'école de la République qui vient compenser les inégalités familiales. Le dispositif sera présenté d'une manière définitive par le Premier ministre à la fin du mois.

Dès les premiers jours du confinement, nous avons assuré l'accueil des enfants du personnel soignant, soit environ 30 000 élèves, du lundi au dimanche. Je veux remercier tous les personnels qui se sont portés volontaires pour cette mission fondamentale, qui va perdurer dans les prochaines semaines. Nous avons également mis en œuvre une continuité pédagogique pour les autres élèves, de sorte qu'ils puissent, autant que possible, continuer à travailler avec leurs professeurs. Nous y étions en partie préparés grâce aux cours dispensés dès le début de la crise par le Centre national d'enseignement à distance (CNED) aux élèves de nos établissements en Chine, puis de l'Oise, du Haut-Rhin et du Morbihan. Les premiers jours ont été un peu difficiles, notamment en raison de l'encombrement des circuits informatiques, mais chacun a vu l'engagement extraordinaire de tous les acteurs, des personnels aux collectivités locales, en passant par les parents d'élèves. Nous avons utilisé trois canaux : le dispositif du CNED « Ma classe à la maison », auquel participent 400 000 professeurs, les environnements numériques de travail (ENT) développés depuis plusieurs années à l'échelle régionale, mais aussi d'autres formes de communication, tels que les échanges de mails.

J'ai, tous les deux jours, une visioconférence avec les recteurs, qui sont eux-mêmes en contact avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) et les chefs d'établissement, et à travers eux les conseillers principaux d'éducation et les professeurs. Nous avons demandé que chaque famille soit contactée par téléphone au moins une fois par semaine et le plus souvent possible pour celles qui sont le plus en difficulté.

Par l'enseignement à distance, nous avons réussi à atteindre 96 % des élèves, grâce au travail des recteurs et aux initiatives qui ont été engagées ; il en reste 4 %, c'est encore trop. Les principaux moyens utilisés pour réduire la fracture sociale et numérique sont le maillage du territoire, assuré en joignant toutes les familles d'une manière ou d'une autre, et la distribution de matériel informatique – on estime qu'environ 5 % des ménages n'en disposent pas. Un travail formidable a été effectué par de nombreux acteurs, notamment des collectivités territoriales, des établissements scolaires et des associations qui ont prêté, parfois donné, du matériel informatique aux familles. J'ai annoncé, avec Julien Denormandie, la mobilisation de 15 millions d'euros supplémentaires, et Adrien Taquet a également travaillé sur les dons de tablettes. Par ailleurs, nous avons conclu avec La Poste un accord permettant d'assurer l'impression et l'envoi de documents au domicile des élèves puis leur retour grâce à une enveloppe T.

C'est la difficulté de résorber complètement la fracture sociale et numérique ainsi que l'augmentation des violences intrafamiliales pendant le confinement qui ont incité le Président de la République à en prononcer la sortie à partir du 11 mai.

Dans son intervention télévisée, le Président a souligné que le déconfinement serait progressif. Tous les élèves ne retourneront pas en classe le 11 mai. Notre principal objectif, de nature sociale, est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de décrochage à cause de la crise actuelle. J'ai engagé une concertation avec les organisations syndicales, les associations d'élus, les fédérations de parents d'élèves et le conseil national de la vie lycéenne. Nous nous inspirons, par ailleurs, de comparaisons européennes, notamment avec l'Allemagne, dont l'académie nationale des sciences a proposé une stratégie de déconfinement par tranches d'âge, en soulignant qu'il est très important que les élèves retournent à l'école, mais aussi avec le Danemark et l'Autriche.

Notre doctrine se détaille en trois blocs – l'accueil, le sanitaire, la pédagogie. En matière d'accueil, l'idée actuelle est de travailler par petits groupes, dans une limite qui pourrait être de quinze élèves par classe, peut-être moins à l'école primaire. Nous ferions d'abord rentrer les classes de grande section, de cours préparatoire (CP) et de cours moyen deuxième année (CM2), en laissant localement une souplesse importante, notamment pour la manière de constituer des demi-groupes. Les classes ayant déjà moins de quinze élèves pourront faire leur rentrée dès la première semaine sans grandes modifications, à savoir les CP et CE1 des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et REP+, ce qui représente plus de 290 000 élèves, et les classes en milieu rural, soit 65 000 enfants. L'enseignement secondaire serait concerné à partir du 18 mai – les classes de sixième et de troisième dans les collèges, celles de première et de terminale au lycée ainsi que les ateliers industriels au lycée professionnel. L'ensemble des classes pourraient rentrer lors de la troisième semaine, toujours par groupes de quinze élèves au maximum.

L'élève pourra se trouver dans l'une de ces quatre situations : enseignement au sein de l'établissement en petit groupe ; enseignement à distance ; travail en étude dans les établissements qui le permettent ; participation, facultative, au dispositif 2S2C – sport, santé, civisme et culture –, qui pourra se pratiquer dans des gymnases ou des parcs. Des règles seront définies au niveau national, notamment sur les questions sanitaires, mais une certaine souplesse sera laissée localement en matière d'organisation.

Cette doctrine de l'accueil, dont le principe est la progressivité, sera définie avec les collectivités locales, tout au long des semaines à venir : nous en sommes encore au stade de l'élaboration et de la discussion, y compris avec les organisations syndicales.

Les professeurs travailleront soit dans leur établissement, soit chez eux, s'ils sont vulnérables ou s'ils vivent avec une personne vulnérable. La prérentrée, pour l'enseignement secondaire, aura lieu la semaine du 11 mai. L'enjeu fondamental sera, à tous les niveaux, de définir une approche pédagogique personnalisée pour chaque élève.

La doctrine sanitaire fera l'objet d'un protocole sanitaire, fondé sur les préconisations des autorités de santé. Le travail en petits groupes en est un élément essentiel, comme le respect des gestes barrières et l'équipement des établissements en savons, en gel hydroalcoolique et points d'eau : notre priorité est la santé des professeurs et des élèves et tous les établissements devront respecter ces règles avant de rouvrir. S'agissant des masques et des tests, la doctrine de l'éducation nationale s'articulera à celle qui aura été définie pour l'ensemble de la société française. Il faudra aussi prendre en compte tout ce qui concerne le temps et l'espace de l'élève, à savoir les transports, l'internat, la restauration et la récréation. Dans tous ces domaines, nous devons garantir des distances et les gestes barrières.

Le troisième bloc, c'est la doctrine pédagogique. Il est évident que les mois de mai et juin ne ressembleront pas à ceux d'une année classique. L'objectif ne sera pas de boucler le programme à tout prix, mais de consolider les apprentissages de chacun, en personnalisant au maximum le travail. Notre approche est à la fois pédagogique et sociale et certains publics seront prioritaires : les 5 % de décrocheurs et les élèves en situation de handicap devront être rescolarisés au plus vite, quelle que soit leur classe.

La situation est extrêmement complexe. La solution de facilité aurait consisté à faire durer le confinement scolaire très longtemps, jusqu'au mois de septembre, voire au-delà. Mais le Covid-19 n'est pas le seul à faire des morts : c'est aussi le cas des violences intrafamiliales, de la sous-alimentation ou de la mauvaise alimentation.

Travail en petits groupes, enseignement à distance, travail en autonomie et activités sportives et culturelles, tels sont les grands principes. Vos questions et vos observations pourront avoir un impact sur le plan qu'annoncera le Premier ministre à la fin du mois.

M. le président Bruno Studer. Pour la période qui ira du 11 mai au 4 juillet, diriez-vous que l'enseignement à distance sera la règle et l'enseignement en présentiel l'exception ? Si tel est le cas, pouvez-vous détailler le pilotage du plan d'équipement des familles en matériel informatique que vous avez lancé avec Julien Denormandie ?

Le choix de la date du 11 mai est-il fondé sur des données scientifiques ? Les écoles ayant été les premières à fermer, avant même le confinement, on peut s'étonner qu'elles soient les premières à rouvrir. En outre, tous les territoires n'ont pas été touchés de la même façon par l'épidémie ; les écoles vont-elles rouvrir partout en même temps ? Il existe aussi de grandes différences d'un établissement à un autre – taille, vétusté, équipements... Quelle latitude comptez-vous laisser aux équipes pédagogiques, au sens large, dans l'adaptation de votre doctrine ?

Dans le cadre des « vacances apprenantes », en quoi consisteront les colonies éducatives ? Et qu'en sera-t-il des colonies ordinaires, sur lesquelles comptent certains parents ?

Enfin, s'agissant de la rentrée scolaire, l'information selon laquelle la carte scolaire continuait à être élaborée a suscité une vive émotion. Pouvez-vous en dire un mot ?

M. le ministre. L'enseignement à distance ne sera pas la règle. En mai et juin, les élèves pourront se trouver dans les quatre situations que j'ai décrites dans des proportions qui pourront varier d'un élève à l'autre. Une grande autonomie sera évidemment laissée aux établissements et aux écoles, mais ce qui est certain, c'est qu'aucun élève ne devra se trouver en dehors de l'obligation scolaire, comme c'est le cas aujourd'hui de 4 % à 5 % d'entre eux. Si certaines familles ne souhaitent pas envoyer leur enfant à l'école, elles pourront le faire, mais celui-ci devra suivre l'enseignement à distance. Quant au 2S2C, nous entendons y faire participer à la fois les collectivités, le ministère des sports et le mouvement sportif.

S'agissant de l'équipement en matériel informatique, dans certaines régions, les collectivités locales avaient déjà distribué des tablettes aux enfants. Dans d'autres territoires, le matériel présent dans l'établissement a été prêté aux familles dès le début du confinement. Désormais, nous agissons méthodiquement avec les DASEN, les préfets et le monde associatif pour équiper les familles qui en ont le plus besoin. Cette action ne se limitera pas à la période du confinement, ni aux mois de mai et juin, puisqu'il faut, à l'avenir, que tous les enfants aient du matériel informatique pour travailler.

Tous les épidémiologistes n'étaient pas d'accord sur la date du 11 mai. Je vous renvoie à l'avis de l'académie des sciences allemande, qui est très intéressant et qui indique que le retour à l'école est un enjeu de santé, à la fois physique et mentale, mais aussi un enjeu social. Le Président de la République, le Premier ministre et moi-même avons fait un choix politique, dans l'intérêt des enfants, qui repose sur le strict respect des règles sanitaires.

Nous prenons en compte les différences entre les territoires et nous laisserons une certaine souplesse aux recteurs. Les trois semaines qui suivront le 11 mai seront des semaines de rodage, au cours desquelles les choses iront plus ou moins vite, selon les territoires, et nous devrions revenir à la normale un peu partout en juin.

J'ai déjà évoqué la liberté qui sera laissée aux équipes pédagogiques. Des règles claires seront définies au plan national, mais une certaine souplesse sera laissée localement, en matière d'organisation. S'agissant, par exemple, de la cantine, les établissements qui ne parviendront pas à remplir les obligations fixées dans le protocole national seront libres de choisir entre diverses solutions : fermeture, allongement des horaires d'ouverture pour permettre une fréquentation par petits groupes ou solutions alternatives, de type sandwicherie. Sur le plan pédagogique, il en sera de même : nous fixerons des repères que chaque établissement pourra adapter.

« Vacances apprenantes » est un point majeur, sur lequel je travaille avec Gabriel Attal et avec les ministres de la ville, de la protection de l'enfance, du sport, de la cohésion des territoires et de la santé, en vue de l'été 2020, qui sera très particulier. La vocation sociale de ce dispositif pourrait tout à fait être détachée de la crise. D'abord, nous souhaitons permettre à plus d'enfants de partir en colonie de vacances, mais dans un cadre régional. Ensuite, des établissements de l'opération « École ouverte » resteront ouverts en juillet et août, où seront proposées des activités ludiques, sportives et culturelles, voire des déplacements et des sorties. Nous proposerons également des colonies de vacances de long séjour labellisées, dans lesquelles les enfants pourront s'épanouir, découvrir la nature et la culture, et faire le pont entre juin et septembre. Enfin, des modules de soutien scolaire seront organisés, notamment lors de la dernière semaine d'août, pour que les élèves dont le niveau est juste suffisant pour passer dans la classe supérieure puissent consolider leurs acquis.

En matière de carte scolaire, nous avons élargi l'engagement de ne pas fermer une école sans l'accord du maire aux fermetures de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants. Bien que le nombre d'élèves diminue d'environ 50 000 à la rentrée prochaine, nous avons prévu 1 240 créations de postes. Le taux d'encadrement va donc s'améliorer dans chaque commune. En milieu urbain, les fermetures et les ouvertures de classes s'adaptent aux évolutions démographiques, mais le solde devra nécessairement être favorable au taux d'encadrement. C'est du jamais vu !

Mme Béatrice Descamps, co-animatrice du groupe de travail « Enseignement scolaire ». La fracture numérique et sociale existe aussi dans les territoires ruraux et dans les petites et moyennes communes périurbaines. Est-il envisagé de travailler avec les élus locaux sur ce sujet ?

La continuité sociale et l'égalité des chances doivent certes être des priorités, mais les bénéfiques de la reprise des cours valent-ils vraiment les risques sanitaires ? Les enseignants ne voient pas comment les gestes barrières pourront être respectés, même en demi-classes ; les collectivités et les parents s'interrogent.

Quelles possibilités seront offertes aux parents qui travaillent si les enfants ne vont pas à l'école à temps complet ?

M. Alexandre Freschi, co-animateur du groupe de travail « Enseignement scolaire ». Certains des dispositifs créés pour répondre à la crise sont extrêmement pertinents, en particulier « Vacances apprenantes ». Lesquels seront maintenus à moyen ou long terme ?

M. Maxime Minot. Chaque prise de parole de l'exécutif ajoute à la confusion. Après l'annonce par le Président de la République de la réouverture progressive des crèches et des établissements scolaires à compter du 11 mai, vous-même et le Premier ministre avez successivement tenté de préciser ces propos évasifs : la seule certitude est que toutes les écoles ne rouvriront pas le 11 mai. Vous donnez le sentiment inquiétant de naviguer à vue.

De nombreux élus et enseignants estiment que les conditions sanitaires ne sont pas assurées pour la réouverture des classes ; ils connaissent la réalité du terrain. Y aura-t-il suffisamment de masques de protection pour les enseignants et les élèves ? Des tests seront-ils réalisés ? Comment un enseignant pourra-t-il concrètement exercer sa mission en présentiel et à distance ?

Mme Géraldine Bannier. Quelle sera la date de reprise des lycées agricoles ?

C'est la première année d'application de la nouvelle version du baccalauréat de français. De quelle manière va se dérouler cette épreuve ?

Mme Sylvie Tolmont. Les enseignants nous montrent que nous pouvons leur faire confiance ; j'espère que nous nous en souviendrons.

Sur quelles hypothèses scientifiques se fonde la décision de commencer le déconfinement par le milieu scolaire, qui avait été le premier à fermer ? Quel est le rapport bénéfices/risques ? Vous devez garantir la sécurité des enfants, du personnel et des familles.

Quels seront les moyens des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à la rentrée prochaine ?

M. Bertrand Pancher. Avez-vous été informé en amont par le Président de la République du choix de la date du 11 mai pour la reprise des cours ? Pourquoi ne pas avoir consulté quiconque sur les conditions de réouverture des classes ? Le 30 mars dernier déjà, vous annonciez la reprise le 4 mai sans en avoir discuté avec les acteurs concernés. Pourquoi ne pas avoir réuni plus tôt les fédérations d'élus, les associations des parents d'élèves et les représentants des enseignants pour préparer les annonces et rassurer ?

Le contrôle continu en période de confinement fait naître un sentiment d'injustice, car certains établissements notent et d'autres pas.

Pourquoi s'obstiner à maintenir le bac de français alors que certains sont confinés au sein de familles qui ne maîtrisent pas bien la langue ou n'ont pas un accès satisfaisant aux outils numériques ?

Mme Muriel Ressiguié. L'annonce de la réouverture des écoles a jeté le trouble. Les garanties sur les conditions sanitaires manquent. L'INSERM recommande la fermeture des établissements scolaires jusqu'en septembre. Comment sera-t-il possible de faire respecter les gestes barrières aux élèves et d'équiper les écoles ?

Les indéniables inégalités sociales ne doivent pas servir de prétexte à une réouverture prématurée des écoles pour inciter les parents à reprendre le travail. La sécurité sanitaire est-elle votre principal objectif ?

Mme Elsa Faucillon. J'espère que les remerciements appuyés aux personnels de l'enseignement se traduiront rapidement par une reconnaissance salariale.

Tout le monde aspire au déconfinement ; le retour à l'école est attendu avec impatience, mais pas dans n'importe quelles conditions. Est-il bien sérieux de maintenir la date du 11 mai alors que nous n'avons pas de plan sanitaire ? Un quart des écoles manque de points d'eau, une école sur sept n'a pas de savon en quantité suffisante. Comment appliquer les gestes barrières pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), et pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ? Quelle doit être la fréquence de nettoyage des établissements et quels moyens auront les collectivités pour l'assurer ?

En Allemagne, les tests sont massifs et les masques en nombre suffisant. Quel est votre plan précis, à part le souhait que tout le monde revienne au travail ? Un plan d'urgence pour l'école sera nécessaire à la rentrée.

M. le ministre. Personne ne peut prétendre détenir une réponse parfaite à la situation inédite que nous connaissons. En France, nous avons opté pour une méthode progressive de retour à l'école. Le plan sur trois semaines que je vous ai présenté n'est pas flou même s'il doit être encore précisé, notamment en fonction de vos remarques. Lorsqu'il s'agit de critiques, je réponds par un raisonnement *a contrario*. Par exemple, défendez-vous l'idée que tous les enfants devraient être confinés, au-delà même de la rentrée prochaine, jusqu'à la disparition du virus, sachant que chaque mois d'école perdu pose un énorme problème social ?

Depuis le début du confinement, j'entretiens un dialogue social permanent sur tous les sujets. Pour le déconfinement, j'ai suivi la même méthode que celle que j'ai utilisée il y a un

mois s'agissant du brevet des collèges et du baccalauréat, à propos desquels on parlait également de flou.

La résorption de la fracture numérique, en zones urbaines comme rurales, fait partie de nos priorités. Elle est liée aux questions d'équipement informatique et de zones blanches. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) a salué la réponse concrète et immédiate que nous avons apportée au problème avec La Poste, et la distribution de matériel se poursuivra.

Le protocole sanitaire, qui sera écrit noir sur blanc et qui inclura les gestes barrières, sera incontournable. L'établissement qui ne pourra pas le respecter ne rouvrira pas.

La période est, en effet, propice à l'alliance parents-professeurs, qui s'en trouve renforcée.

Parmi les dispositifs qui seront conservés au-delà de la crise, je peux citer le dispositif « Nation apprenante », lancé dès le début du confinement dans l'audiovisuel public, puis étendu à tous les médias volontaires. Nous organiserons des états généraux du numérique éducatif, dans chaque académie puis à Poitiers, siège du CNED et du réseau Canopé, pour tirer les enseignements de notre saut actuel en matière d'outils numériques pour l'éducation.

Les circonstances politiques ne sont pas habituelles. J'ai tenu des propos il y a quelques semaines, et ceux que je tiens ce matin ne sont en rien contradictoires. J'avais jugé souhaitable une rentrée progressive à partir du mois de mai, atteignant sa vitesse de croisière en juin : j'assume complètement – sous réserve du respect des conditions sanitaires – cette décision profondément sociale, et le Gouvernement assume d'avancer pas à pas.

La tonalité critique de nos débats habituels ne me paraît pas pertinente dans les circonstances présentes. Les familles ont besoin d'être rassurées et nous répondrons à chacune de leurs questions au moment voulu. Il ne faut pas faire comme si la situation n'était pas inédite. L'exemple de la France est d'ailleurs étudié par d'autres pays européens comme l'un des pays que l'OCDE a désignés parmi les mieux adaptés à l'enseignement à distance lors du confinement.

La reprise des lycées agricoles aura lieu, comme celle des lycées généraux, technologiques et professionnels de l'éducation nationale, la semaine du 18 mai et suivant les mêmes principes. Les ateliers ouvriront les premiers et le ministère de l'agriculture apportera les adaptations nécessaires.

Le contrôle continu constitue la règle pour l'ensemble des matières enseignées en classe de première, sauf pour l'oral de français, qui sera maintenu pour autant que les conditions sanitaires le permettent. En effet, cette matière ne fait pas l'objet d'un contrôle continu pour ce qui est de l'oral. Les candidats auront à préparer un nombre réduit de textes – quinze en voie générale et douze en voie technologique.

Outre le virus, nous intégrons dans notre analyse bénéfiques/risques l'ensemble des phénomènes sociaux et sociétaux, à quoi s'ajoute la vision que nous devons avoir de la vie en société tant qu'aucun vaccin n'existe. Il nous faut inventer, et je suis donc à l'écoute de toutes les bonnes idées sur la conception de l'école dans une telle période, qui doit faire preuve d'adaptabilité.

Les élèves en difficulté constituent plus que jamais notre priorité : le dédoublement des classes de grande section de maternelle en REP et en REP+ ira croissant, et le plafonnement à vingt-quatre élèves par classe en grande section, CP et CE1 sera étendu dans toute la France. Sauf exceptions locales, les moyens des RASED ne seront pas diminués. Au sein de ces réseaux, nous aurons plus que besoin de la compétence psychologique, notamment dans la perspective de la prochaine rentrée.

Je me suis, bien sûr, entretenu de ces sujets avec le Président de la République, ainsi qu'avec plusieurs représentants des associations d'élus, qui souhaitent connaître les premières hypothèses, afin de pouvoir se préparer. Ce qui est sûr, c'est que les critères sanitaires demeureront le socle : l'absence de savon ou de gel hydroalcoolique, par exemple, empêchera la réouverture d'un établissement. Nous assumons le fait que cette rentrée sera progressive et sociale.

Les 1 240 créations de poste en vue de la rentrée prochaine à l'école primaire ne correspondent pas à des redéploiements ; elles s'ajoutent aux 440 postes déjà prévus pour améliorer le taux d'encadrement sur tous les territoires.

Mme Bénédicte Pételle. Qu'en est-il de la formation des parents qui ne savent pas utiliser les tablettes ou les ordinateurs qui leur ont été fournis ?

Peu de personnes devraient faire valoir leur droit de retrait, le 11 mai, mais la situation risque d'être compliquée pour les parents enseignants.

Pour les publics fragiles, ne pourrait-on envisager des retours en effectifs très réduits ?

Mme Annie Genevard. Les 4 % d'élèves qui n'ont pas pu bénéficier de la continuité pédagogique représentent près de 600 000 enfants. Quels outils entendez-vous mettre à leur disposition ?

Le débat démocratique implique de pouvoir vous demander des précisions. Présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, je vous ai fait des propositions.

Mme Michèle Victory. Les stages, qui font partie de la formation et de l'évaluation des CAP et des bacs professionnels, seront-ils reportés ou y aura-t-il un régime dérogatoire ? Les chefs d'établissements souhaitent une circulaire rapidement. En outre, aucune décision n'a été prise s'agissant des mentions complémentaires, or des élèves barmen ou sommeliers ont besoin de passer des épreuves pratiques.

Mme Sophie Mette. Dans quelle mesure la sortie du confinement remettra-t-elle en cause les invitations des auteurs dans les établissements scolaires ? Comment leur rémunération sera-t-elle assurée ?

M. Pierre-Yves Bournazel. Quelles mesures spécifiques prendrez-vous pour les zones REP et REP + à partir du 11 mai et pendant les vacances scolaires ?

M. Michel Larive. La critique fait partie du débat démocratique. S'agissant de la rentrée du 11 mai, ce n'est pas tant de « flou » qu'il conviendrait de parler mais de « vide ». Le risque sanitaire n'est-il pas démesuré pour satisfaire à des impératifs économiques ?

Mme Maud Petit. Comment les associations chargées des activités périscolaires seront-elles parties prenantes de la rentrée ?

Les personnels du service civique pourront-ils être réengagés après le déconfinement ?

À la rentrée prochaine, un moratoire des fermetures de classes me semble nécessaire dans les zones urbaines.

Qu'en sera-t-il des élèves en situation de handicap ou souffrant de troubles d'apprentissage ?

M. Stéphane Testé. Comment la collaboration entre l'éducation nationale et les collectivités locales s'articulera-t-elle, en particulier en matière sanitaire ?

Comment associer l'ensemble des acteurs périscolaires à cette reprise fractionnée ? Le dispositif 2S2C ne devrait-il pas être utilisé dès le départ ?

Mme Emmanuelle Anthoine. Comment envisagez-vous de répondre aux inégalités scolaires, familiales et numériques ? Quel nouveau dispositif de soutien scolaire à la rentrée ?

M. Bruno Fuchs. Comment « gérer » les maires de petites communes qui, parfois, s'opposent à la reprise du 11 mai ?

Comment s'assurer que les mesures sanitaires seront respectées ?

Quel bilan faites-vous de ces quatre semaines de cours à distance ?

M. le ministre. Il est envisageable de proposer des modules de formation aux parents, en particulier sur les enjeux du soutien domestique aux enfants. Le dispositif « Malette des parents » permet déjà de fournir à ces derniers des indications, et nos efforts vont se concentrer sur les réseaux d'éducation prioritaire.

Les personnes vulnérables – professeurs, élèves – ou ayant un parent vulnérable ne viendront pas en classe. Pour eux, le télétravail continuera de s'appliquer.

Les élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap sont une priorité. Nous les atteindrons par tous les moyens, de manière personnalisée, dès le 11 mai. Nous mobiliserons les outils pédagogiques et d'évaluation nécessaires à la continuité pédagogique.

Les précisions sont, en effet, nécessaires en cette période intermédiaire : un cadre a été fixé mais chaque contre-proposition peut être évaluée en fonction de ses avantages et inconvénients.

La circulaire de reprise comportera des indications pour les voies professionnelles. Dans la mesure du possible, toutes les notations de fin d'année nécessaires au contrôle continu doivent être effectives au mois de juin, et nous avons accepté une diminution, le cas échéant, de la période de stage. Je renvoie également à la « Foire aux questions » du site du ministère de l'éducation nationale.

Nous souhaitons réassocier le plus possible les auteurs et l'ensemble des acteurs périscolaires dès les mois de mai et de juin, notamment dans le cadre du dispositif 2S2C.

L'objectif de la réouverture des classes étant d'abord social, les zones REP et REP + sont au cœur de nos préoccupations. Les CP et les CE1 seront les premiers à rentrer.

Il n'y a aucun flou. Il va de soi que le protocole sanitaire est incontournable et que des critères clairs, nets et précis seront établis. En cas d'impossibilité de les respecter, il n'y aura pas de réouverture de classe.

Le service civique a un grand rôle à jouer ; 12 000 personnes sont mobilisées en son sein dans le cadre scolaire.

Pour la rentrée de septembre, nous garantissons que, dans toutes les zones urbaines, le solde entre les ouvertures et les fermetures de classe sera favorable, donc que le taux d'encadrement sera meilleur dans les écoles primaires à la rentrée prochaine.

Les élèves en situation de handicap sont prioritaires et les AESH pourront également reprendre le travail plus facilement lors du déconfinement.

J'insiste sur l'importance du dispositif 2S2C, qui peut être l'occasion d'avancées, et auquel nous pouvons associer différentes compétences. Le monde associatif a, en effet, vocation à être très mobilisé.

Nous allons développer le soutien scolaire, y compris à distance. Le dispositif mis en place pour les vacances de printemps est d'ores et déjà un succès. Des modules de soutien scolaire organisés à la fin du mois d'août auront vocation à concerner des dizaines de milliers d'élèves, et des dispositifs spécifiques seront préparés pour la rentrée de septembre.

Dès lors que nous apportons aux maires des précisions, il n'y a pas de raison qu'ils refusent la réouverture des écoles. C'est surtout par le dialogue que nous travaillerons pour leur permettre de se mettre en conformité avec le protocole sanitaire que nous établissons avec l'AMF.

Le bilan des semaines de cours à distance, que je considère positif même s'il a ses faiblesses et ses limites, sera détaillé lors des états généraux du numérique éducatif. La France se situe qualitativement et quantitativement à la pointe de l'ensemble des pays au regard de la capacité à faire entrer les élèves dans l'enseignement à distance, autant grâce à l'engagement des professeurs qu'aux outils qu'ils ont déployés, valorisant notamment les ressources du site Éduscol.

Mme Marie-George Buffet. Comment allez-vous informer au plus près les parents d'élèves de Seine-Saint-Denis des protocoles sanitaires et du déroulement de la rentrée, afin de chasser toutes les inquiétudes ? Comment seront organisées les rotations des groupes pour que tous les enfants puissent bénéficier de la présence des enseignants dans les locaux ?

M. Yannick Kerlogot. Le protocole national doit pouvoir rassurer. Nous avons trois semaines devant nous pour apaiser, donner envie, rappeler la mission républicaine de l'école et la nécessité de retrouver les enfants en classe. Il faudrait peut-être rappeler que l'enseignant n'aura pas la disponibilité pour se consacrer aux élèves que l'on aura choisi de maintenir à la maison ?

Mme Frédérique Meunier. Avez-vous prévu des dotations supplémentaires aux académies ou aux collectivités pour qu'elles puissent s'adapter à votre protocole sanitaire ?

M. Gaël Le Bohec. Un accompagnement psychologique des enseignants et des élèves sera-t-il instauré ? Si oui, sous quelle forme ?

Selon une étude portant sur la pratique de la méditation de pleine conscience à l'école, les résultats les plus significatifs sont observés chez les enfants présentant les plus fortes difficultés émotionnelles et comportementales. Il est prouvé que cette pratique réduit les inégalités en matière de résultats scolaires.

Mme Agnès Thill. Je remercie les enseignants qui se sont tous immédiatement adaptés, souvent avec leurs propres outils. Ils constatent que la démultiplication de la présence d'adultes auprès des enfants a permis à ceux-ci de progresser beaucoup plus rapidement.

Mme Cécile Rilhac. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement ont tout mis en œuvre, avec leurs équipes et les acteurs locaux, pour permettre au plus grand nombre d'élèves de poursuivre leur scolarité. L'urgence de demain se prépare aujourd'hui. Qu'en est-il du cadre juridique qu'il était envisagé de donner à la fonction de directeur d'école avant le confinement, pour leur permettre d'exercer leur mission dans les meilleures conditions ?

Mme Valérie Bazin-Malgras. Quel sens a l'amendement, adopté le week-end dernier, permettant aux salariés parents d'enfants de moins de 16 ans de bénéficier du chômage partiel après le 11 mai, alors que l'on cherche à remettre rapidement au travail parents et enfants ?

Mme Fannette Charvier. L'accord préalable du maire pour toute fermeture de classe dans les communes de moins de 5 000 habitants concerne-t-il toutes les communes de cette taille ? S'il existe-t-il des critères, comment les justifiez-vous ?

Quelles dispositions envisagez-vous dans le second degré pour la prochaine rentrée scolaire ?

M. Sébastien Nadot. Des tests de dépistage du Covid-19 sont-ils en cours, en France, pour les jeunes, de manière à mesurer et modéliser si l'implantation et la propagation du virus fonctionnent de la même manière en milieu urbain et en milieu rural ? Serons-nous capables d'adapter la rentrée progressive aux toutes dernières connaissances scientifiques à venir ?

Les enseignants et autres personnels de l'éducation nationale ont dû, à la hussarde, utiliser leur propre matériel ou s'en procurer pour assurer leur mission fondamentale. Avez-vous prévu une prime d'utilisation et d'achat de matériel informatique ?

M. Frédéric Reiss. Le groupe Les Républicains va vous faire des propositions pour la stratégie de déconfinement.

Qu'en est-il des petites et moyennes sections de maternelle où se développent des interactions et une proximité fortes ?

A-t-il été envisagé de prolonger l'école pendant quinze jours au-delà du 4 juillet ?

Mme Sandrine Mörch. Comment consolider l'alliance entre, d'une part, les enseignants et les parents et, d'autre part, l'éducation nationale et les associations d'aide aux devoirs, le monde associatif étant le parent pauvre des budgets et des lois de finances ?

Comment commencer, dès maintenant, à motiver un vivier de futurs bénévoles, sachant que l'on en a perdu plus de la moitié à cause de l'âge ?

Mme Sylvie Charrière. Les bonnes pratiques qui ont pu être constatées lors de l'accueil d'enfants de soignants ou dans les cités éducatives seront-elles diffusées plus largement ? Le dispositif « École ouverte » sera-t-il proposé dans tous les établissements hors éducation prioritaire ?

M. Régis Juanico. Vous avez évoqué les 12 000 volontaires du service civique engagés auprès de l'éducation nationale mais pouvez-vous évoquer les autres missions de service civique et leur rôle dans la période de déconfinement ? Que deviennent les sessions du service national universel (SNU) prévues en juin et juillet dans nos territoires ?

Dans les associations de solidarité, les jeunes actifs ont remplacé les bénévoles seniors, confinés par précaution. Ces jeunes actifs devant bientôt reprendre leur activité, pourrait-on envisager, à partir du 11 mai, un dépistage systématique des bénévoles seniors pour leur permettre de reprendre leurs activités associatives indispensables ?

M. Cédric Roussel. Comment envisagez-vous de structurer à l'avenir l'offre en matière de numérique éducatif, et de poursuivre la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'éducation numérique ?

M. le ministre. Je suis à la disposition de la commission pour faire des points réguliers au cours des prochaines semaines, ce qui vous permettra d'apprécier, étape par étape, l'évolution telle que nous l'avons planifiée, éventuellement modifiée par les propositions que les députés auront pu faire.

Notre objectif est de personnaliser le parcours de l'élève de façon qu'une information soit donnée à chaque famille en amont de la rentrée. Peu de pays ont, comme la France, un service public national de l'éducation dont le maillage permet cela. J'ajoute que, chaque semaine, je réponds à des questions posées par les parents d'élèves dans un message qui leur est adressé.

Nous allons chercher à rassurer les familles et nous montrer attentifs à celles dont les difficultés sociales nécessitent des rattrapages. Si on a profondément à cœur le progrès social, alors on a profondément à cœur la présence des enfants dans l'école de la République, avec toutes les garanties sanitaires nécessaires.

Je suis d'accord : il faut effectivement rassurer mais aussi donner envie. L'organisation que nous aurons en mai et juin sera totalement inédite. Ce mélange de quatre temps – petits groupes, étude, à distance, 2S2C – peut parfaitement se révéler une innovation majeure, d'un grand intérêt pédagogique et éducatif, en permettant une plus grande alliance des acteurs.

Nous sommes très attachés à la lutte contre le décrochage scolaire entre 16 et 18 ans. J'assume parfaitement que l'école de la République est l'instrument majeur de l'égalité et de l'accomplissement des trois termes de notre devise.

Je rencontrerai cette semaine, avec Jacqueline Gourault, les associations d'élus, leurs dotations devant être examinées à la lumière des enjeux d'investissement.

Je plaide depuis plusieurs mois, au sein de l'Union européenne, pour un « plan Marshall » du bâti scolaire vers la conversion écologique. Non seulement, cela participerait à la relance de notre économie, mais cela aurait de vertus au regard de l'hygiène et de

l'environnement de nos enfants. Je pense que cette idée se traduira, à court terme, par des éléments concrets pour les collectivités locales.

J'ai parlé aux recteurs de la nécessité de préparer l'institution à la dimension psychologique de la période, par la mobilisation des psychologues à la fois scolaires et hors éducation nationale. Le dispositif 2S2C sera particulièrement adapté à l'établissement d'un temps de parole, d'écoute, d'échanges permettant de rassurer les enfants. Je suis très ouvert à des expérimentations en ce sens. L'institution doit se mettre en état psychologique, c'est-à-dire d'écoute et de dialogue. C'est pourquoi j'en appelle à ce climat d'unité dont nous avons absolument besoin pour que tout le monde revienne sereinement à l'école.

Parmi nos pistes de travail, nous devons considérer que l'institution doit un équipement informatique aux professeurs et les accompagner. Les enjeux de formation continue sont gigantesques et nous serons à la hauteur. Déjà, lors des prérentrées, il en sera question pour certains modules.

L'alliance parents-professeurs a effectivement permis aux enfants de faire de grands progrès et de favoriser leur autonomie. Toutefois, cela dépend grandement du contexte familial. C'est la raison pour laquelle notre volontarisme social sera très fort dès le 11 mai.

Certains sujets présents avant la crise n'ont pas vocation à disparaître du fait de celle-ci. Au contraire, elle leur a donné plus d'acuité. Les directeurs d'école se sont montrés de magnifiques cadres de l'éducation nationale en maintenant le lien avec les familles, en assurant la coordination des professeurs, en s'engageant au service des élèves. Nous devons en tirer les conclusions et la volonté n'en est que plus forte de faire évoluer leur situation.

Je ne vois pas de contradiction mais, au contraire, une très grande cohérence entre l'amendement qui a été adopté le week-end dernier et la reprise de l'école. Il est évident que les parents vont se retrouver en partie libérés d'une situation anormale. Mais nous assumons que certains professeurs et certains enfants seront amenés à rester chez eux, pour des raisons de santé. Il est donc normal d'ouvrir ce droit au chômage partiel pour les parents, le but n'étant pas, néanmoins, que ce soit massif.

Pour définir la commune rurale, nous nous sommes appuyés sur les critères de l'INSEE : seront concernées les communes de moins de 5 000 habitants qui n'appartiennent pas à une communauté urbaine.

Beaucoup d'études sur la transmission du virus ont été lancées, et il en résulte des ajustements. Ce que nous savions du caractère potentiellement porteur des enfants était assez différent il y a trois mois, d'où les choix s'agissant de la fermeture et de la réouverture des écoles.

Je suis en position d'écoute. Certains éléments dont je vous ai fait part résultent de la concertation que j'ai engagée et nous pourrions également tenir compte de vos propositions, qui sont les bienvenues. Le déconfinement reposera sur notre intelligence collective.

En maternelle, les grandes sections seront concernées en priorité par la reprise des classes. Viendront ensuite les petites et les moyennes sections, peut-être dès la troisième semaine. Cela fait partie des points qui restent à préciser, étant entendu que la question du respect des gestes barrières se pose en des termes différents dans ce cas – cela suppose des groupes de moins de quinze élèves, voire de dix.

Nous ne pensons pas qu'il est souhaitable de mordre sur les vacances d'été dans le contexte actuel ; elles apporteront un soulagement bienvenu. Il serait, en revanche, pertinent d'en faire un moment spécifique pour ceux qui en auront besoin, de manière personnalisée.

Les circonstances actuelles sont l'occasion de renforcer le lien entre l'éducation nationale et le monde associatif. Le dispositif 2S2C y contribuera fortement. S'agissant du vivier des bénévoles, la plateforme jeveuxaider.gouv.fr est un grand succès. Cela nous permettra d'avoir de l'aide dans certaines situations.

Nous allons étendre à d'autres communes le dispositif « École ouverte », qui permet aux enfants de bénéficier d'activités ludiques et sportives pendant les vacances.

Le nombre des missions de service civique auprès de l'éducation nationale sera supérieur à 12 000, notamment parce qu'un certain nombre de personnes engagées sont sans affectation à l'heure actuelle et pourront être réorientées vers l'éducation nationale.

La configuration du SNU est nécessairement affectée mais l'esprit qui l'anime est plus que jamais nécessaire. Nous avons besoin de civisme et d'une capacité de résilience aux crises. Je m'exprimerai prochainement sur ce sujet avec Gabriel Attal : il pourra y avoir des reports, mais nous ferons vivre le dispositif dès le mois de juin ou juillet, pour des missions d'intérêt général.

Les bénévoles des associations pourront-ils être testés ? La réponse sera apportée par la doctrine générale qui doit être élaborée par Jean Castex et consacrée par le Premier ministre.

Le monde associatif sera très fortement associé au dispositif 2S2C, d'autant qu'il faut le remettre en selle – il est très fortement touché, lui aussi, par le confinement.

Il existe une vision française des EdTech. Les technologies doivent être au service de l'humain, elles ne le remplacent pas : nous avons de plus en plus besoin des professeurs, et les nouvelles technologies aident à renforcer leur puissance d'action. Les états généraux du numérique éducatif permettront notamment de regarder comment la France peut devenir un leader mondial.

Voilà les réponses que je pouvais vous apporter. Je reste naturellement à votre disposition.

M. le président Bruno Studer. Merci monsieur le ministre. Nous aurons, en effet, besoin de vous auditionner à nouveau prochainement.
